

## APPENDICE No 6

décrire, cela serait satisfaisant. Selon les conditions actuelles, lorsqu'une femme est placée à la tête d'une salle de travail, elle n'a aucun pouvoir; même lorsqu'elle voit deux ou trois jeunes filles qui ne travaillent pas et cinq ou six qui ont trop de travail elle n'a aucune autorité pour distribuer le travail également. Aucune femme dans le service n'aime à se trouver dans la nécessité d'aller conter son histoire au chef chaque fois qu'elle désire obtenir un congé temporaire pour peu de temps. Je crois que si une femme, ayant la direction d'une salle, avait une plus grande liberté d'action et de plus grands pouvoirs, les choses seraient beaucoup mieux. Une femme pourra recevoir bien plus de commandements d'une autre femme que d'un homme—ce n'est pas aussi humiliant pour elle.

Q. Avez-vous d'autres choses à dire au sujet des femmes employées dans le service civil?—R. Non, nous allons de l'avant, nous faisons sans cesse des progrès. Les femmes ont fait leur marque, et j'espère qu'avant bien longtemps elles seront traitées sur le même pied que les hommes.

Q. Avant que vous laissiez ce sujet, que pensez-vous des absences des femmes dans le service? Je puis ajouter, sans vouloir prétendre à l'exactitude la plus complète, que les absences chez les femmes ont été le double des absences chez les hommes.—R. Comment en faites-vous la moyenne?

Q. Par les déclarations que nous avons ici, le nombre est doublé?—R. Maintenant, est-ce que cela est une juste moyenne, s'il y avait 40 femmes dans une salle et que la plupart de ces femmes auraient été absentes pendant quelques jours seulement, et une ou deux pendant peut-être six mois?

Q. La moyenne est établie en prenant le nombre des employés de la division qui ont été absents?—R. Lorsqu'une femme est absente pendant sept jours, et que moi, je ne sois absente qu'une journée, il n'est pas juste de me faire entrer dans la moyenne. Je ne crois pas que les cas spéciaux doivent être compris dans la moyenne.

Q. C'est le seul moyen de trouver une moyenne; et les absences des femmes sont considérables, bien plus que les absences des hommes?—R. Dans tous les ministères?

Q. Je ne dirai pas dans tous les ministères?—R. Prenez un ministère où il y a deux hommes et trente femmes, la moyenne ne serait pas juste.

Q. Avez-vous quelque chose à dire relativement à l'absence des femmes?—R. La loi permet un congé de deux semaines pour toute l'année, et elles pensent qu'elles ont droit à ce congé, qu'elles soient ou non malades; et je crois que les hommes aussi bénéficient des deux semaines de congé chaque année.

Q. Pensez-vous que les femmes soient plus disposées à faire cela que les hommes?—R. Je ne sais pas, je n'ai jamais étudié les conditions dans lesquelles travaillent les hommes, mais j'ai souvent entendu les femmes dire: "Nous avons besoin d'un repos, il n'y a pas à dire, nous sommes fatiguées, et nous avons ce congé pour cause de maladie pour nous permettre de nous reposer."

Q. Pensez-vous que toutes les femmes peuvent réclamer le même traitement lorsqu'elles s'absentent bien plus souvent que les hommes qui travaillent dans les mêmes conditions?—R. Lorsque je donne aux femmes le même traitement qu'aux hommes, je dois demander aux femmes de faire le même travail que les hommes, mais on ne doit pas faire d'injustice. Il ne devrait pas y avoir de préférence indue pour un sexe ou pour l'autre; la femme ne devrait pas négliger son travail parce qu'elle est femme; et si elle n'accomplit pas le même travail elle ne doit pas réclamer le même salaire.

Q. Si vous alliez vous servir de votre influence pour amener les femmes à être plus régulières au bureau, ce serait dans l'intérêt des femmes elles-mêmes?—R. Je crois que chaque femme fait son possible, si je suis bien renseignée, pour faire ce qui est bien.

Q. Avez-vous d'autres déclarations à faire?—R. Non, mais je serai heureuse de répondre à toutes les autres questions qu'on voudra me poser. Je n'ai préparé aucune déclaration.

Le témoin est remercié.

Le comité s'ajourne.

[Mlle M. Tremblay.]